



MAIRIE DE CANNES
DIRECTION DE LA CULTURE
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET THEATRE

INFORMATION SUR LE PAIEMENT EN 3 MENSUALITES

Vous trouverez ci-après le formulaire autorisant le paiement en trois mensualités par prélèvements automatiques, les trois mois suivant la facturation.

Ce mode de paiement est l'unique possibilité de régler la ou les cotisation(s) annuelle(s) en plusieurs fois. Les frais de dossier(s) de tous les élèves du foyer seront prélevés avec le premier tiers des cotisations annuelles.

Si vous souhaitez opter pour ce mode de règlement, vous devrez remettre en même temps que les autres documents constituant le dossier de votre foyer le formulaire dûment complété et accompagné d'un RIB du compte en banque correspondant ainsi que la carte nationale d'identité du détenteur du compte en banque.

Aucune prise en compte de ce mode de paiement ne pourra être mise en place a posteriori.

Les prélèvements peuvent avoir lieu exclusivement sur le compte en banque de l'élève lui-même s'il est majeur ou sur celui de son ou de ses représentants légaux (parent(s)).

